

LUNDI 27 JUIN 2022

HOTEL DU DEPARTEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2022

ALLOCUTION

DE MONSIEUR NOËL BOURGEOIS

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DES ARDENNES

Mes Chers Collègues,

Conformément au calendrier prévu, notre Assemblée est réunie ce matin pour l'examen et le vote de la deuxième Décision Modificative du Budget de l'exercice 2022.

Je rappelle que notre précédente réunion le 21 mars dernier, consacrée au vote du Budget Supplémentaire, nous a déjà permis d'adopter les comptes administratif et de gestion de l'exercice précédent et d'intégrer les résultats à affecter au budget principal et aux budgets annexes.

Notre prochaine séance plénière est d'ores et déjà fixée au 19 septembre prochain pour le vote d'une troisième Décision Modificative, si bien sûr aucune circonstance particulière ne nous amène à réunir l'Assemblée en séance extraordinaire.

A l'issue du vote de cette DM2 nous nous réunirons en Commission Permanente, avant d'accueillir à 11 heures Monsieur le Préfet, qui nous présentera, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le rapport spécial annuel sur l'activité des services de l'Etat dans notre département.

Un déjeuner auquel je l'ai naturellement convié, sera servi à l'issue des débats dans le Salon Charles de Gaulle.

Avant d'examiner le projet de Décision Modificative, je souhaite rappeler la mémoire de deux anciens membres de notre Assemblée décédés depuis notre dernière réunion, pour que nous leur rendions hommage conformément à la tradition.

Le premier est M. Gérard ISTACE, décédé le 21 mars dernier à l'âge de 86 ans. Natif de Nouzonville, professeur de collège à Revin, maire de cette ville de 1973 à 1994, il a siégé dans notre Assemblée pendant huit ans, de 1974 à 1982. Figure politique de la Vallée de la Meuse, il avait également siégé au Conseil Régional de 1976 à 1981, puis a été député des Ardennes de juin 1981 à mars 1986. Nommé conseiller général honoraire en 1982, il avait été fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1998.

Le 14 avril est décédé notre ancien collègue René CHEVALIER, à trois jours de son 90^{ème} anniversaire. Né en 1932 à Vrine aux Bois, vétérinaire de profession, il avait été élu conseiller général du canton d'Omont en mars 1985. Réélu en 1992 et en 1998, il a siégé ici jusqu'en 2004, soit 19 années de mandat départemental. Egalement conseiller municipal en 1965, adjoint, puis maire de Poix-Terron de 1995 à 2008, il a aussi présidé la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises à partir de 1998. Il laisse le souvenir d'un élu très investi dans ses différents mandats au service de la population et de la ruralité. Croix de la Valeur militaire, Chevalier

du Mérite agricole, il avait été nommé conseiller général honoraire en 2004.

Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de nos anciens collègues.

Je vous remercie.

* *
*

Comme vous le savez, les 12 et 19 juin les élections législatives ont vu la réélection de deux députés ardennais, MM Jean-Luc WARSMANN et Pierre CORDIER, et l'élection de M. Lionel VUIBERT, succédant à notre ancienne collègue Bérengère POLETTI qui ne se représentait pas.

Je veux donc saluer leur succès et particulièrement celui de nos deux collègues, Pierre CORDIER et Lionel VUIBERT, membres de notre Assemblée. Je ne doute pas qu'ils sauront aussi en tant que parlementaires représenter et défendre les intérêts des Ardennes et de nos populations. Je compte bien sûr également sur eux, étant parfaitement informés et conscients des enjeux, pour défendre avec ardeur l'institution départementale, ses capacités d'intervention et son

rôle premier d'acteur de toutes les solidarités au service des habitants et de notre territoire.

Le contexte de difficultés de tous ordres auquel un nombre croissant de nos concitoyens déjà fragilisés se trouve aujourd'hui confronté, dans leur vie quotidienne, leurs déplacements, leur travail, par l'augmentation des prix alimentaires et de l'énergie, me laisse penser que notre institution se verra largement sollicitée dans les mois à venir.

Dans le même temps, nous subissons en tant que collectivité publique, comme les communes et intercommunalités, les mêmes augmentations des tarifs de l'énergie et du coût des matières premières pour nos bâtiments administratifs et scolaires et sur nos chantiers.

C'est précisément l'incidence de la hausse des prix des produits pétroliers, du gaz, de l'électricité et des matières premières, comme des liants et granulats, qui motive l'essentiel des inscriptions budgétaires dans le cadre de la présente DM2, à hauteur d'environ 1,5 M€.

L'augmentation du prix du gaz amène ainsi à elle seule l'inscription de 400 000 € de dépenses supplémentaires pour les frais

de chauffage jusqu'à la fin de l'année, en fonction des prévisions actuelles.

Je veux souligner que pour faire face à ces besoins que nous ne maîtrisons pas, nous pouvons prélever les crédits nécessaires sur la ligne des dépenses imprévues que nous avons eu la prudence de maintenir en volume suffisant au Budget supplémentaires. Ces crédits disponibles résultent eux-mêmes des excédents dégagés sur l'exercice précédent et permis par le maintien de nos efforts constants de gestion et de maîtrise des dépenses, sans renoncer aux investissements indispensables, en particulier sur nos routes.

Si nous n'avions pas fourni depuis 2018 ces efforts substantiels de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de recentrage sur les investissements prioritaires pour notre collectivité, tout en étant capables dans le même temps de réduire la dette, de surmonter les effets de la crise et d'absorber les diverses augmentations décidées par l'Etat, nous ne saurions sans doute pas aujourd'hui comment boucler l'année.

Et ces efforts ont été également reconnus et salués par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion du Département concernant les années 2016 à 2020.

Ce rapport, ainsi que celui consacré par cette juridiction financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes pour les exercices 2015 et suivants, vous est soumis pour débat, conformément à la loi, à la faveur de notre réunion de ce jour.

Comme vous avez pu en prendre connaissance, ces rapports dressent un bilan nettement positif de la gestion de notre collectivité, en particulier à la lecture de la synthèse, qui souligne les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et la préservation des équilibres financiers, avec une amélioration de la situation observée à partir de 2019. Malgré la diminution des concours financiers de l'Etat, l'augmentation des dépenses sociales et les effets de la crise sanitaire, la Chambre nous reconnaît des charges de gestion contenues et un autofinancement correct, avec une nette diminution de la dette et une capacité de désendettement revenue à 5,4 années en 2020.

Sans préjuger des évolutions du contexte général que nous ne maîtrisons pas, chacun doit toutefois garder à l'esprit que cette situation redevenue plus favorable reste fragile et continuera d'exiger notre plus grande vigilance, pour maîtriser autant que possible nos dépenses en prévision de l'élaboration de notre budget pour 2023, qui s'annonce d'ores et déjà comme un exercice compliqué.

Le cap de maîtrise des dépenses que nous nous sommes fixé reste ainsi plus que jamais d'actualité, pour que nous restions pleinement capables d'agir au quotidien au service de toutes les Ardennaises et de tous les Ardennais.